



Paris, le 20 avril 2015

## **FORMATION : un seul objectif... BOOSTER LES CARRIERES**

Les employeurs de la branche des IEG et les organisations syndicales vont ouvrir une négociation pour mettre en conformité l'accord de branche actuel avec la loi du 05 mars 2014.

Rappelons que la CFDT s'est fortement investie dans la négociation de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) qui a servi de cadre à cette loi. **Les priorités défendues par la CFDT ont été entendues :**

- Réduction des inégalités devant l'accès à la formation
- Incitation plus grande à se former pour monter en compétence et garantir son employabilité
- Simplification du système pour les utilisateurs
- Révision du financement.

### **5 points à retenir de cette loi :**

- Mise en place du CPF (en remplacement du DIF)
- Publication de listes de formations éligibles au CPF (une première liste est déjà validée et sera régulièrement actualisée)
- Généralisation des entretiens professionnels (pour les entreprises de plus de 50 salariés)
- Mise en place de Conseillers en Evolution Professionnelle
- Modification des financements de la formation professionnelle (renforcement de la mutualisation pour les entreprises de 10 à 49 salariés).

**La FCE-CFDT ne se satisfera pas d'une simple mise en conformité réglementaire de la loi !**





**La FCE-CFDT veillera à la mise en œuvre de l'accord actuel pour qu'il soit appliqué tel qu'il a été rédigé.**

**La délégation FCE-CFDT revendique également de nouveaux droits pour les salariés ou futurs salariés des IEG :**

- Bonification du CPF
- Meilleure prise en charge des VAE
- Meilleure rémunération des jeunes en alternance et des stagiaires
- Amélioration des conditions de recrutement des alternants au sein des entreprises de la branche
- Accessibilité des différents métiers de la branche
- Création de mesures permettant aux salariés de développer et de faire reconnaître de nouvelles compétences.

**Cette négociation s'annonce difficile** d'autant que les employeurs ont d'ores et déjà annoncé que tout serait bouclé pour cet été.

**Pour la FCE-CFDT, il n'est pas question de bâcler ce chantier !**

**Nous saurons le rappeler à toutes les étapes de cette négociation et vous tiendrons informés de son déroulement.**

